

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes,

le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres : en exercice: 49 présents: 30 procurations: 9 votants: 39

PRESENTS: G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, C. MERLOT

REPRESENTES: A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par C. VINCENT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, M. SECRET par S. RODRIGUEZ, F. GUILLET par J. LAVOREL

EXCUSEE: G. NICOUD

Date de convocation : 24 juin 2025

ABSENTS: Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, G. BARON, J. CHEVALIER, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Président de séance : Michel DE SMEDT

Délibération n° c_20250630_fin_089

Arrêt du compte administratif 2024 – Budget annexe ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Il est donné lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe ZAE de la Communauté de Communes du Genevois.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par le Comptable public.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31;

Vu la délibération n° c 20240325 fin 25 du Conseil communautaire du 25 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 - Budget annexe ZAE;

Vu la délibération n° c_20241104_fin_112 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant affectation des résultats 2023 - Budget annexe ZAE;

Vu la délibération n° c 20241104 fin 118 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant adoption du budget supplémentaire 2024 - Budget annexe ZAE;



Vu la délibération n° c_20250630_fin_081 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte de gestion 2024 – Budget annexe ZAE;

Vu la note de synthèse et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : arrête le compte administratif 2024 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes du Genevois, comme suit :

FONCTIONNEMENT	CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	5 375,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	9 419,32
Dépenses de fonctionnement	14 794,32
Recettes réelles de fonctionnement	5 110,26
Recettes d'ordre de fonctionnement	-
Recettes de fonctionnement	5 110,26
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N AVANT REPRISE RESULTATS	- 9 684,06
Résultat de fonctionnement N-1	9 684,06
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N APRES REPRISE RESULTAT N	
INVESTISSEMENT	CA 2024
Dépenses réelles d'investissement	464 330,18
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales	-
Dépenses d'investissement	464 330,18
Recettes réelles d'investissement	675 234,21
Recettes d'ordre et opérations patrimoniales	9 419,32
Recettes d'investissement	684 653,53
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AVT REPRISE RESULTAT N-1	220 323,35
Résultat d'investissement N-1	45 149,15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE AVANT RAR	265 472,50
Solde des restes à réaliser	- 300 823,02
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE APRES RAR	- 35 350,52
Résultat de clôture global	- 35 350,52
Résultat de clôture global sans RAR	265 472,50

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID: 074-247400690-20250630-C20250630FIN089-DE

<u>Article 2</u>: autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE: POUR: 39

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

La secrétaire de séance, Carole VINCENT

THE COMMUNICO OF SUPERIOR OF S

Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération : Télétransmise en Préfecture le 09/07/2025 Publiée électroniquement le 09/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.